



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1110-2022

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance extraordinaire du 15 février 2022, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1110-2022 CONCERNANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 500 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE, COMPRENANT UNE TRAVERSE DE RIVIÈRE PAR MICRO-TUNNELIER ET FORAGE UNIDIRECTIONNEL**

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 19^e jour de mai 2022.

La greffière,

Eve-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques